

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 08/11/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20231107-132424-DE-1-1

**Séance du mardi 7 novembre  
2023**

Date de mise en ligne : 09/11/2023

**D-2023/334**

certifié exact,

**Aujourd'hui 7 novembre 2023, à 14h11,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 18H29 à 18H43

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOU, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17h44

Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 18h58

### **Excusés :**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Amine SMIHI, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

## ***Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine - Autorisation - Décision -***

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine (MEBA) est un centre de ressources, de débats et d'activités sur l'Europe. Sa programmation vise à faire davantage connaître l'Europe et les institutions européennes au grand public. Son action se structure autour des points suivants : promouvoir des débats sur l'Europe, faire découvrir les cultures européennes, développer les cours de langues européennes, promouvoir la citoyenneté européenne à travers la mobilité et les échanges.

Elle vise à participer via son espace d'accueil et sa programmation à l'ancrage européen de la métropole bordelaise. Lors de sa dernière assemblée générale, le 19 juin 2023, la MEBA a réaffirmé sa volonté de construire, avec l'aide des collectivités qui la soutiennent, un agenda européen pour un public diversifié.

L'année 2022 a été la première année post-crise sanitaire, ce qui a permis à la MEBA de retrouver une programmation normale :

- La promotion de la mobilité européenne : 7<sup>e</sup> année d'accueil des « ambassadeurs des valeurs européennes et olympiques », sur le territoire de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde et en Région Nouvelle Aquitaine.
- La promotion de la mobilité internationale en Nouvelle Aquitaine via la plateforme d'information en ligne So Mobilité et via des réunions d'information en partenariat avec le CRIJNA Europe direct.
- Une programmation européenne d'événements et une Fête de l'Europe 2022, avec notamment une soirée d'ouverture liée à la saison croisée France Portugal, la remise des prix européens (5<sup>e</sup> édition), un village européen sur les quais de Bordeaux, ainsi qu'une place importante accordée dans les débats et les communications à l'Ukraine et la crise internationale.
- La communication sur « l'Europe près de chez vous », notamment par la participation à des émissions radios, notamment sur la nouvelle station Euradio Bordeaux, et la présence continue sur les réseaux sociaux.

La programmation 2023 s'axera notamment autour des points suivants :

- La saison européenne, structurée autour d'un axe « découverte » (avec des soirées culturelles régulières durant l'année), d'un axe « linguistique » (avec des cafés linguistiques), et d'un axe « débats » (avec un cycle de conférences).
- La Semaine de l'amitié franco-allemande, du 16 au 25 janvier.
- Le Printemps de l'Europe centrale et orientale, du 20 au 24 mars.
- La Fête de l'Europe, durant le mois de mai.
- L'élargissement des partenariats et sources de financement.

Plan de financement :

La subvention de fonctionnement proposée pour 2023 s'élève à 43 000 €, pour un budget global prévisionnel initial de 291 850 €.

Les cofinanceurs aux côtés de la Ville de Bordeaux sont : Bordeaux Métropole, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde et les fonds européens.

Le budget global prévisionnel présenté par la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine est de 291 850 €, avec une assiette subventionnable prévisionnelle actualisée de 261 843 €.

L'assiette subventionnable d'un montant prévisionnel actualisée de 261 843 € est répartie comme suit :

	Montant proposé	% de participation sur l'assiette subventionnable
Mairie de Bordeaux	43 000 €	16 %
Bordeaux Métropole	43 000 €	16 %
Conseil départemental	10 000 €	4 %
Conseil régional	30 000 €	11 %
Fonds européens	135 843 €	52 %

Les locaux occupés 1 place Jean Jaurès à Bordeaux sont mis à disposition de la MEBA par la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget 2023 le versement à l'association Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine d'une subvention de quarante-trois mille (43 000) euros pour l'année 2023, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 048.
- Autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée et tout acte afférant, précisant les conditions de la subvention accordée.

### **ADOpte A LA MAJORITE**

Non participation au vote de Mesdames Fannie LE BOULANGER, Céline PAPIN, Tiphaine ARDOUIN, et Monsieur Francis FEYTOUT

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 novembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Bernard G BLANC**



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET  
L'ASSOCIATION "MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE"**

La VILLE de BORDEAUX, représentée par Monsieur Pierre HURMIC agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération ... du Conseil Municipal de ladite Ville en date du 7 novembre 2023 et reçue à la Préfecture de la Gironde le ... 2023

Ci-après dénommée "la Ville"

D'une part,

Et

L'association MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE, représentée par Monsieur Julien Bardon agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par les statuts déposés en préfecture le 16 juillet 2009.

Ci-après dénommée "l'association"

D'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : ACTIVITES ET PROJETS DE L'ASSOCIATION**

La Ville de Bordeaux a décidé de soutenir l'association "Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine" (MEBA) dans la réalisation de ses missions d'information et de communication sur l'Europe et ses enjeux, d'animation et de fédération d'initiatives européennes prises sur le territoire bordelais, d'assistance aux porteurs de projets locaux à vocation européenne, ainsi que de montage de projets et de mise en synergie de partenariats servant les thématiques européennes dans le cadre des objectifs du territoire bordelais et de l'intérêt général.

Ces missions s'inscrivent dans la perspective de construire l'unité de l'Europe en contribuant à une meilleure compréhension des institutions et des fondements de l'Europe par les citoyens, de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à une communauté européenne et de participer ainsi au développement de la citoyenneté européenne, et enfin de participer à la valorisation et au rayonnement européen de Bordeaux et l'ensemble de son territoire.

**ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DE MOYENS**

Pour la réalisation de son programme d'actions 2023 le budget prévisionnel de l'association annexé à la présente s'élève à 291 850 €.

Afin de soutenir la réalisation de ces missions, la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, pour son plan d'actions, une subvention en numéraire de 43 000 € pour l'année 2023, sous forme d'un paiement unique. La MEBA s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice, et au plus tard le 31 août 2024, les documents ci-après :

- d'un rapport d'activités chiffré,
- d'un rapport financier avec justificatifs.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, support de communication, ...) pourront être mis en œuvre pour la réalisation des actions de l'association. Notamment, la Ville de Bordeaux met à disposition de l'association un local équipé situé 1 place Jean Jaurès, conformément à la convention de mise à disposition passée entre la Ville et l'association. À titre d'information, pour l'année 2022, l'organisme a bénéficié de diverses aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 42 941 €.

Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Conseil Administratif de 2023, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2023 et de leur valorisation actualisée.

Enfin, il convient de signaler que l'association bénéficie du soutien de Bordeaux Métropole au travers de l'octroi d'une subvention annuelle, et qu'elle suit une stratégie d'élargissement de ses partenariats et sources de financement.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES**

L'association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- à déclarer, sous trois mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Ville, notamment sous la forme et la présence du logo municipal.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE**

L'association s'engage à :

- assurer un rôle de veille sur les divers programmes européens et apporter un appui au montage de projets européens pouvant intéresser les acteurs locaux,
- jouer un rôle d'ingénierie et de soutien auprès des institutions, associations et autres acteurs souhaitant se lancer dans des projets européens,
- communiquer sur les actions menées conjointement avec la Ville de Bordeaux tant sur les supports municipaux que sur tout autre type de support.

### **ARTICLE 5 : CONTROLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie détaillée et certifiée de son budget au 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours

- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984).

#### **ARTICLE 6 : DUREE DE VALIDITE**

La présente convention, qui s'achèvera le 31 décembre 2023 ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention.

#### **ARTICLE 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'association, 1 place Jean Jaurès, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,  
Le Maire**

**Pour l'association,  
Le Président**

**Pierre Hurmic**

**Julien Bardon**

NOM DE L'ORGANISME			MEBA				
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice			Exercice 2023				
Dans le cadre de cette campagne, l'organisme sollicite une subvention totale à la Ville de Bordeaux de :			49 000 €				
RAPPEL :			* Le budget prévisionnel 2023 doit être équilibré * Si la demande de subvention concerne le fonctionnement général de la structure, le budget prévisionnel proposé devra être détaillé dans la fiche spécifique prévue à cet effet.				
CHARGES / DEPENSES (en euros)				PRODUITS / RECETTES (en euros)			
	Réalisé 2021	Atterissage 2022 [1]	Prévisionnel 2023 [1]		Réalisé 2021	Atterissage 2022 [1]	Prévisionnel 2023 [1]
<b>60 - Achats</b>	<b>6 576,00</b>	<b>-</b>	<b>7 500</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>17 342,00</b>	<b>-</b>	<b>20 000</b>
Achats d'études et de prestations de service	2 180,00		2 500	Billetteries			
Achats stockés de matières et fournitures				Marchandises			
Achats non stockables (eau, énergie)				Prestations de services	17 342,00		20 000
Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 396,00		5 000	Produits des activités annexes			
Fournitures administratives				Parrainage			
Autres fournitures				<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>			
				<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	<b>291 168,00</b>	<b>-</b>	<b>267 843</b>
				État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	35 625,00		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>57 951,00</b>	<b>-</b>	<b>59 650</b>	Région	30 000,00		30 000
Sous traitance générale				Département	2 000,00		10 000
Locations mobilières et immobilières	48 348,00		50 000	Bordeaux Métropole	43 000,00		43 000
Entretien et réparation	806,00		900	Autres EPCI			
Assurances	1 612,00		1 750	<b>Ville de Bordeaux (préciser les directions)</b>	<b>44 700,00</b>		<b>49 000</b>
Documentation							
Divers	7 185,00		7 000				
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>48 300,00</b>	<b>-</b>	<b>53 000</b>				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11 516,00		13 000	Autre(s) commune(s) (précisez)			
Publicité, publications			3 000				
Déplacements, missions et réceptions	29 357,00		30 000				
Frais postaux et de télécommunication	127,99						
Services bancaires	906,00		1 000				
Divers	6 393,01		6 000				
				Organismes sociaux			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>546,00</b>	<b>-</b>	<b>700</b>	Fonds européens	135 843,00		135 843
Impôts et taxes sur rémunérations	546,00		700	Emplois aidés			
Autres impôts et taxes				Autres (précisez) :			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>197 302,00</b>	<b>-</b>	<b>169 000</b>				
Rémunérations du personnel	129 445,00		139 000	Aides privées			
Charges sociales	23 890,00		30 000	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>2 990,00</b>	<b>-</b>	<b>3 107</b>
Autres charges de personnel	43 967,00			Cotisations	2 240,00		2 307
				Dons manuels			
				Mécénats			
				Abandons de frais de bénévoles			
				Autres	750,00		800
<b>66 - Charges Financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>				<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>815,00</b>	<b>-</b>	<b>900</b>
				Reprises de subventions			
				Autres	815,00		900
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>1 640,36</b>		<b>2 000</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>69- Impôt sur les bénéfices (IS) : Participation des salariés</b>				<b>79 - Transfert de charges</b>			
				<b>Autofinancement le cas échéant</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>312 315,36</b>	<b>-</b>	<b>291 850</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>312 315,00</b>	<b>-</b>	<b>291 850</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>42 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>25 450,57</b>	<b>-</b>	<b>30 000</b>
- Secours en nature				- Bénévolat	25 450,57		30 000
- Mise à disposition gratuite des biens et services	42 000,00			- Prestations en nature			
- Personnel bénévole				- Dons en nature			
Montant de la trésorerie (disponibilités) à la clôture de l'exercice 2021	133 682,00	€		Montant des fonds associatifs à la clôture de l'exercice 2021		128 527,00	€
Commentaire sur le montant de la trésorerie :	Trésorerie à la clôture constituée de subventions reportées en fonds dédiés pour 128 k € sur des projets fléchés.						
<p style="text-align: center;">[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros</p> <p>[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.</p>							